Naissance de l’UNICEM Nouvelle-Aquitaine

lundi 21 janvier 2019, par lpe

L’Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Nouvelle-Aquitaine est née de la fusion des 3 syndicats de l’Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes lors de l’Assemblée Générale du 18 janvier. A sa tête, le bureau a élu Patrice Gazzarin, ex-Président de l’UNICEM Aquitaine. Ce nouveau syndicat représente une activité générant plus d’1 milliard d’euros de chiffre d’affaires annuel.

« *C’est une formidable opportunité pour les entreprises de la filière de parler d’une seule voix à l’échelle régionale et ainsi poursuivre les échanges avec l’ensemble de nos partenaires : élus, administrations, associations et partenaires industriels.*
Notre priorité est de répondre, dans une logique des circuits courts, aux besoins en matériaux de construction et de nous inscrire dans la stratégie de développement de la région Nouvelle-Aquitaine » déclarait le président de cette nouvelle entité.

Quel rôle pour une fédération régionale ?

L’Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine représente les industries extractives de minéraux ainsi que les fabricants de matériaux de construction. Ce secteur, peu connu du grand public, est néanmoins essentiel et présent dans le quotidien de tous : majoritairement utilisée dans le secteur de la construction (routes, habitations, écoles, hôpitaux, etc.), la ressource minérale est aussi fondamentale dans les secteurs de l’aéronautique, des cosmétiques, de la santé, de la décoration, etc.

Ses principales missions :
- Défendre les intérêts collectifs des professionnels, auprès des élus, des administrations et du large réseau de partenaires institutionnels,
- Assister et informer ses entreprises adhérentes dans des domaines tels que la protection de l’environnement, la qualité des produits, la législation…
- Définir et mettre en œuvre les politiques syndicales sur les questions relatives aux activités de ses adhérents (social, environnemental, économiques, juridique, technique…).

La feuille de route de l’UNICEM Nouvelle-Aquitaine

En constituant la plus vaste région de France et en regroupant des spécificités territoriales et identités différentes, l’UNICEM Nouvelle-Aquitaine se veut un syndicat rassembleur pour ses adhérents et relais des engagements nationaux.
Les enjeux sont multiples : répondre aux besoins liés à l’aménagement du territoire (infrastructures, bâtiments…), recruter et former les futurs salariés de la branche, poursuivre les actions en faveur de la biodiversité, maintenir et développer l’activité industrielle, et plus généralement économique et sociale, en milieu rural.
L’UNICEM Nouvelle-Aquitaine représente une filière qui compte désormais 345 entreprises et représente 4 300 emplois directs pour un chiffre d’affaires global de plus d’1 milliard d’euros annuel (chiffres UNICEM 2017).

Quelques chiffres :
- 345 Entreprises : PME-PMI, groupes nationaux et internationaux
- 738 Etablissements productifs
- 4 300 emplois directs et plus de 21 500 emplois indirects
- Plus d’1 Milliard de chiffre d’affaires annuel
- Production régionale :
 41 Millions de tonnes de granulats (pour 385 Carrières)
 4 Millions de m3 de béton prêt à l’emploi (pour 233 Centrales à Béton)
 9 Millions de tonnes de Minéraux industriels et roches ornementales (pour 140 sites)

Exemple de chantier emblématique : la LGV Tours-Bordeaux : 20 millions de tonnes de granulats

A propos : L’UNICEM Nouvelle-Aquitaine est une fédération qui assure la représentation et la dynamique des industries extractives de minéraux ainsi que les fabricants de matériaux de construction. Elle s’est donné pour mission de défendre les intérêts collectifs des professionnels de la filière, d’assister et informer ses entreprises adhérentes et de définir et mettre en œuvre les politiques syndicales. C’est dans cette perspective que l’UNICEM Nouvelle-Aquitaine structure ses actions autour de 4 collèges :
 granulats,
 béton prêt à l’emploi,
 pompage béton,

 collège multi-activités (minéraux industriels et roches ornementales et de construction).
Elle compte aujourd’hui 204 entreprises adhérentes sur 12 départements
Pour en savoir plus : www.unicem.fr